



MAIRIE DE GER - 64530

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

**A130-2026 ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION DE
LA CIRCULATION**

390 Chemin Sempé

LE MAIRE DE GER,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25 et R411.26 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifiée le 6 novembre 1992 ;

VU la demande de l'entreprise SAUR SUD OUEST PYRÉNÉES GASCOGNE (64121 SERRES CASTET) en date du 7 juillet 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la circulation routière sur la voie communale dite chemin Sempé, en raison de l'intervention de l'entreprise SAUR SUD OUEST PYRENEES GASCOGNE pour des travaux de reprise du branchement assainissement de la propriété de Mme COUDERC ;

ARRETE

Article 1 : Mardi 25 août 2026, pour la durée des travaux estimée à 1 jour, la circulation des véhicules, sur une portion de la voie communale dite chemin Sempé, sera interdite pendant la reprise du branchement assainissement de la propriété Mme COUDERC.

Article 2 : Cette interdiction de circulation ne s'appliquera pas aux riverains de la voie ni aux véhicules de secours en mission.

Article 3 : Une déviation sera mise en place via les voies adjacentes, du chemin de Badie, du chemin Paniaou, du chemin Peninat et du chemin Marque Debat.

Article 4 : Les limites des prescriptions seront matérialisées conformément à la réglementation en vigueur. Le présent arrêté sera rendu caduc à l'achèvement de l'intervention de l'entreprise SAUR SUD OUEST PYRENEES GASCOGNE dès lors que la signalisation de chantier, réalisée par ses soins, sera levée.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera affichée sur les lieux et transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Soumoulou
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SAUR SUD OUEST PYRÉNÉES GASCOGNE

A Ger, le 20 août 2026

Le Maire,
Xavier MASSOU



Ouvert
tous les matins :
de 9 h. à 12 h.
Samedi :
de 9 h. à 12 h.